

**NON AUX VIOLENCES  
FAITES AUX MÉDIAS!**

# LE JOURNALISME SÉNÉGALAIS

À LA CROISÉE DES CHEMINS

# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

Pour que le Sénégal redevienne un bastion de la liberté de la presse **3**

## **1** LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES MISE À MAL PAR LES TENSIONS POLITIQUES **4**

**ENCADRÉ :** La situation politique, catalyseur des violences contre les journalistes (chronologie) **5**

1/Des violences contre les journalistes lors d'événements à caractère politique **7**

2/Des interpellations et arrestations arbitraires bien trop fréquentes **10**

3/Cyberharcèlement : l'impunité règne **12**

**ENCADRÉ :** La sécurité des journalistes, un enjeu régional : la place du Sénégal au Sahel **14**

## **2** LE PLURALISME DE L'INFORMATION MENACÉ PAR DES INGÉRENCES POLITIQUES **15**

1/Coupures arbitraires d'Internet et des réseaux sociaux **15**

2/Les suspensions de Walf TV : cas emblématique d'une atteinte au pluralisme **16**

3/Désinformation et campagnes d'influence **17**

**ENCADRÉ :** « Les périodes électorales ont charrié beaucoup de violations des principes d'éthique et de déontologie, nous amenant à rappeler à l'ordre certains médias » **18**

**ENCADRÉ :** Transparence et éthique journalistique : plus de 50 médias engagés vers une certification JTI **19**

## **3** POUR UN ÉCOSYSTÈME MÉDIATIQUE TRANSPARENT, DIVERSIFIÉ, ET DES JOURNALISTES PROTÉGÉS **20**

1/Protéger les journalistes et le journalisme **21**

2/Favoriser le pluralisme : pour la soutenabilité des médias au Sénégal **22**

3/Pour la promotion d'un journalisme fiable et transparent **23**

**ANNEXE : LE PAYSAGE MÉDIATIQUE SÉNÉGALAIS **25****

Secrétaire général : Christophe Deloire  
Direction éditoriale : Anne Bocandé  
Auteurs : Sadibou Marong, Camille Montagu  
Cheffe d'édition : Anne-Laure Chanteloup  
Secrétaires de rédaction : Rougyata Sall, Charlotte Hervot  
Dossier photo : Romane Pijulet  
Dessins de presse : Odia  
Datavisualisations : Blanche Marès  
Graphiste : Stéphanie Barcelo

Photo couverture : Rassemblement de journalistes devant le siège du ministère de la Communication le 3 mai 2021. © Seyllou / AFP

## POUR QUE LE SÉNÉGAL REDEVienne UN BASTION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

par Sadibou Marong

En trois ans, le Sénégal a rétrogradé de la 49<sup>e</sup> à la 94<sup>e</sup> place au Classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans frontières (RSF) qui, chaque année, évalue l'état de la liberté de la presse dans 180 pays. Et des cinq indicateurs qui composent le score final du Sénégal – politique, sécuritaire, légal, économique et social – le politique et le sécuritaire sont ceux qui se dégradent le plus. C'est dire que les journalistes ne sont pas suffisamment protégés dans l'exercice de leurs fonctions, et que le politique ne joue pas son rôle en la matière. Pire, les forces politiques entravent le droit d'informer et d'être informé.

Et, de fait, depuis trois ans, les conditions d'exercice du métier de journaliste se sont progressivement dégradées dans un pays longtemps considéré comme un bastion de la liberté de la presse en Afrique. Le défilé d'images choquantes de journalistes agressés et arrêtés a secoué le pays et interpellé la communauté internationale. Les suspensions de médias et de réseaux sociaux passées en force par les précédentes autorités ont choqué la profession. Et en pleine période électorale, la polarisation de l'écosystème médiatique s'est amplifiée sans réels garde-fous, jusqu'à voir se développer de la désinformation.

L'arrivée au pouvoir de nouvelles autorités le 2 avril 2024 est une opportunité pour que le visage balafré des médias au Sénégal cicatrise. Le président Bassirou Diomaye Faye s'est adressé lui-même à la profession le 3 mai 2024, rappelant le rôle crucial des journalistes et des médias « *dans la consolidation et la préservation des fondements démocratiques* » de la nation.

Les défis pour garantir un espace médiatique à la hauteur des enjeux démocratiques sont nombreux : ils sont d'ordre sécuritaire bien sûr. Le président s'est engagé à protéger « *les journalistes dans l'exercice de leur fonction* », pour qu'ils puissent travailler sans crainte de représailles.

Les défis concernent aussi le pluralisme et la transparence, dans un pays qui compte une quarantaine de quotidiens, une trentaine de radios et chaînes de télévision et une centaine de sites d'information en ligne. Or, pour protéger cette presse « *libre et diversifiée* » saluée par Bassirou Diomaye Faye, la soutenabilité économique des entreprises de presse et leur transparence, sont des chantiers à réinvestir pleinement.

Car les engagements énoncés nécessitent un plan d'action pour les garantir. Ce rapport explore les obstacles auxquels le journalisme sénégalais est confronté, et les opportunités qui peuvent être saisies pour revitaliser et consolider sa réputation de bastion de la liberté de la presse en Afrique. Le Sénégal est l'un des 52 pays signataires du Partenariat pour l'information et la démocratie initié par RSF. C'est un engagement international de la République du Sénégal que se doivent d'honorer les nouvelles autorités.

Et dans une région, le Sahel, devenant de plus en plus une zone de non-droit pour un journalisme pluriel, fiable et indépendant, le journalisme sénégalais est à la croisée des chemins : le Sénégal peut et doit rejouer dans la région son rôle de locomotive de la défense de la liberté de la presse assumé depuis des décennies. Un fleuron de la liberté de la presse. Les solutions existent. RSF est aux côtés de la profession et des autorités pour les discuter et les mettre en œuvre. C'est à cela qu'invite ce rapport.

# 1 | LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES MISE À MAL PAR LES TENSIONS POLITIQUES

Avec plus de 20 interpellations ou arrestations de journalistes depuis le mois de mars 2021, avec des dizaines d'agressions de professionnels de l'information par les forces de l'ordre ou des individus lors des manifestations, et avec des vagues de cyberharcèlement, le constat est sans appel : les multiples entraves à la liberté de la presse et au travail des journalistes s'illustrent par leur caractère politique, notamment dans un contexte électoral.

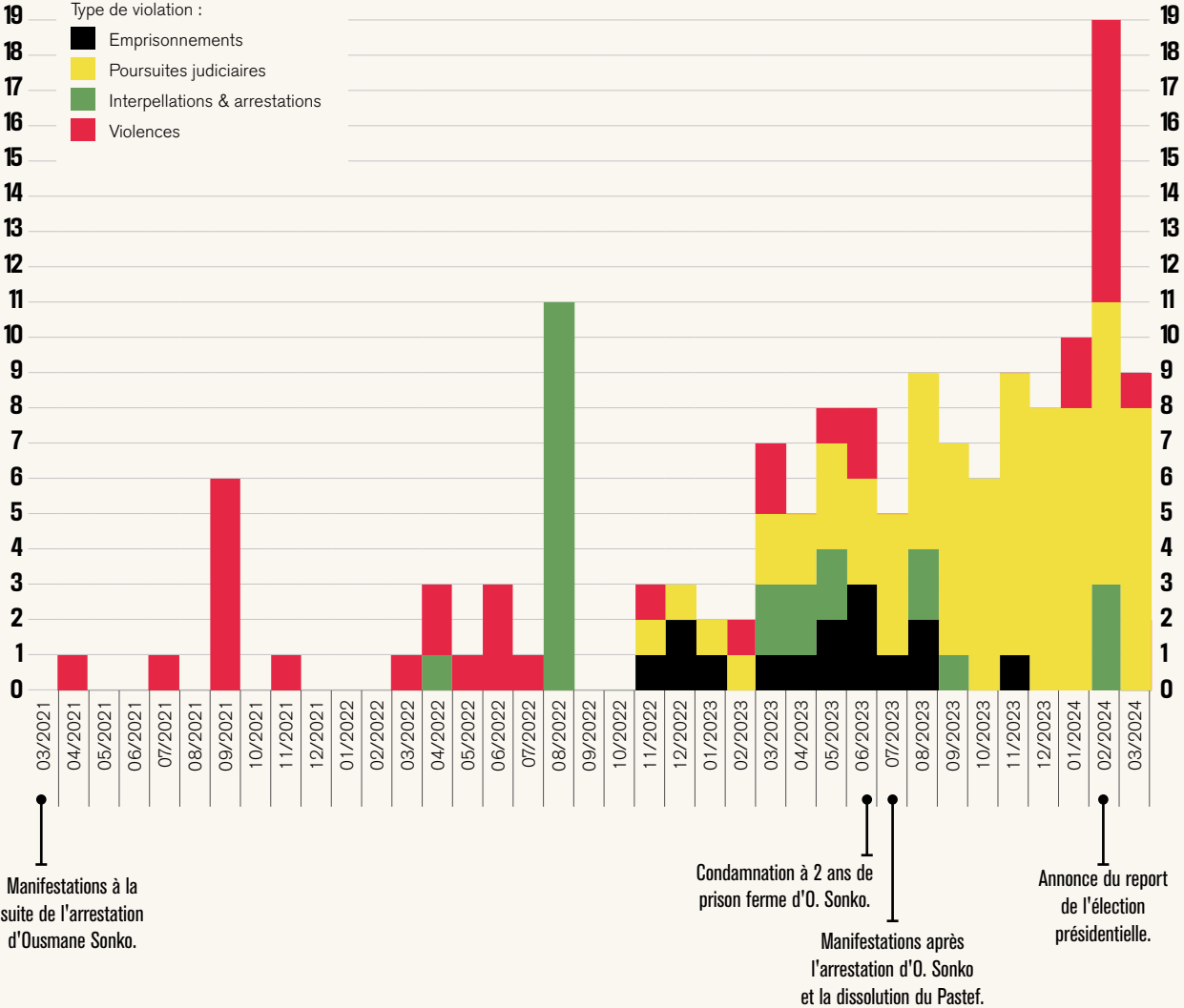


Des membres de la presse sénégalaise manifestent devant les locaux du ministère de la Culture et de la Communication le 3 Mai 2021 à Dakar.  
©Seyllou/AFP

# L'ACTUALITÉ POLITIQUE, CATALYSEUR DES VIOLENCES CONTRE LES JOURNALISTES

La dégradation des conditions d'exercice du journalisme au Sénégal est concomitante des mouvements d'ampleur qui ont débuté en 2021 avec l'arrestation du principal opposant politique d'alors, Ousmane Sonko, jusqu'à la tenue de l'élection présidentielle reportée à mars 2024.

## DES ENTRAVES AU TRAVAIL DES JOURNALISTES LIÉES AU CONTEXTE POLITIQUE



## QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES

3  
mars  
2021

**Premières vagues de manifestations** à la suite de l'arrestation pour « *trouble à l'ordre public* » du leader du parti Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef) alors qu'il se rend au tribunal pour une convocation relative à une plainte pour « *viols et menaces de mort* ». Placé en garde à vue, Ousmane Sonko est libéré et placé sous contrôle judiciaire le 8 mars.

31  
juillet  
2022

**La coalition Yewwi Askan Wi** (« Libérer le peuple ») menée par Ousmane Sonko quadruple son nombre de sièges à l'Assemblée nationale lors des élections législatives et devient la principale force d'opposition. La coalition de Macky Sall, alors président de la République, perd la majorité absolue détenue depuis 2012.

8  
mai  
2023

**Condamnation d'Ousmane Sonko** à six mois de prison avec sursis pour diffamation envers l'ancien ministre du Tourisme, Mame Mbaye Niang, pour une déclaration sur des détournements présumés.

1<sup>er</sup>  
juin  
2023

**Vagues de manifestations** à la suite de la condamnation d'Ousmane Sonko à deux ans de prison ferme pour « *corruption de la jeunesse* ». Il est assigné à résidence. Au moins 23 personnes sont mortes lors de la répression par les autorités de ces manifestations d'après Amnesty International.

28  
juillet  
2023

**Rassemblements de protestation** à la suite de l'arrestation d'Ousmane Sonko après une altercation avec un gendarme à son domicile. Il est inculpé pour « *appels à l'insurrection et complot* » contre l'État et placé en détention trois jours plus tard. Le Pastef est dissous deux jours après. Au moins trois personnes ont perdu la vie à la suite de violences policières, lors des manifestations.

4  
janvier  
2024

**La Cour suprême** confirme l'inéligibilité d'Ousmane Sonko à l'élection présidentielle.

3 et 4  
février  
2024

**Nouvelle vague de manifestations** à l'annonce d'un report de l'élection présidentielle prévue le 25 février. Une décision invalidée par le Conseil constitutionnel le 15 février après 10 jours de mobilisation.

14  
mars  
2024

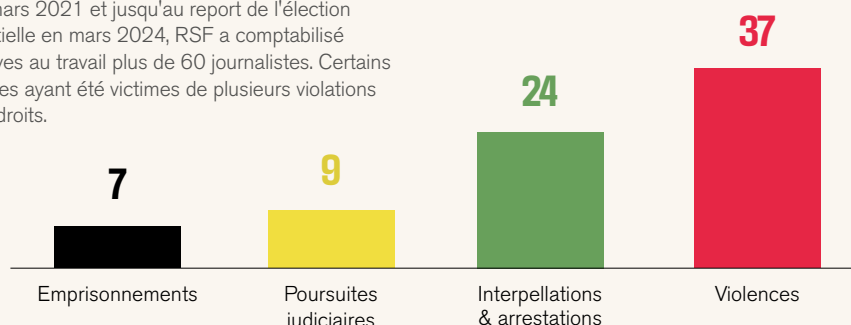
**Libération de plusieurs membres du Pastef**, dont Ousmane Sonko et Bassirou Diomaye Faye, quelques heures après la promulgation de la loi d'amnistie par Macky Sall.

2  
avril  
2024

**Bassirou Diomaye Faye**, élu le 24 mars, prête serment comme président de la République et nomme quelques jours plus tard Ousmane Sonko Premier ministre.

### SÉNÉGAL : PLUS DE 60 JOURNALISTES AGRESSÉS, INTERPELLÉS, POURSUIVIS EN JUSTICE OU DÉTENUS DEPUIS MARS 2021

Depuis mars 2021 et jusqu'au report de l'élection présidentielle en mars 2024, RSF a comptabilisé 77 entraves au travail plus de 60 journalistes. Certains journalistes ayant été victimes de plusieurs violations de leurs droits.



# 1/ DES VIOLENCES CONTRE LES JOURNALISTES LORS D'ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE POLITIQUE

À partir de mars 2021, les manifestations de soutien au principal opposant politique ou de protestation des décisions des autorités en place, interdites pour la majorité d'entre elles, sont devenues un terreau fertile pour les violences contre les journalistes.

## LES JOURNALISTES PRIS À PARTIE PAR DES MANIFESTANTS OU DES PARTISANS POLITIQUES

Lors de rassemblements à caractère politique, les journalistes sont parfois la cible de manifestants ou de partisans revendiqués de forces politiques.

Ainsi, durant les rassemblements de juin 2023 consécutifs à la condamnation d'Ousmane Sonko, le véhicule de **Nicolas Haque** et **Magali Rochat**, correspondants de la chaîne qatarienne d'information internationale *Al Jazeera*, est visé par des jets de pavés aux abords de l'université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar. Au sein de l'UCAD, la principale école de journalisme du Sénégal, le Centre d'études des sciences et techniques de l'information (Cesti), est également attaquée par des manifestants. En reportage lors de manifestations organisées à l'appel de l'opposition le 29 mars 2023 à Dakar, **Yacine Thiam**, cadreuse de *Témoin Web*, a été renversée par le véhicule d'un particulier à la suite d'une charge de la gendarmerie.

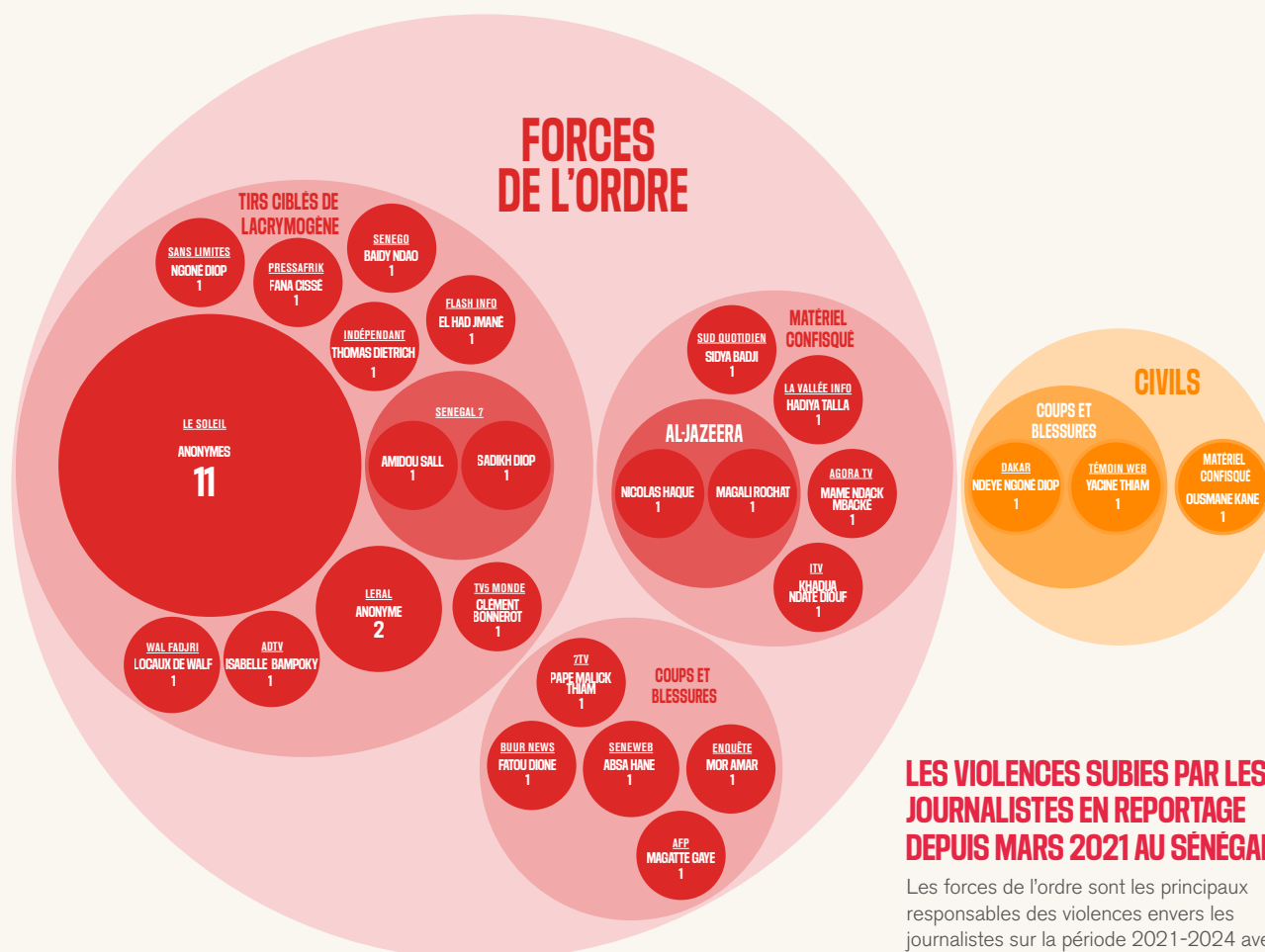
Un an auparavant, le 8 juin 2022 à Dakar, une équipe de reporters de la chaîne de télévision sénégalaise *TFM (Télé Futurs Médias)*, appartenant au groupe Futurs Médias (GFM), a été empêchée de couvrir les préparatifs d'un rassemblement de l'opposition par certains de ses membres. Tandis qu'elle couvrait une réunion publique organisée par la mouvance présidentielle Benno Bokk Yakaar (BBY) fin mai 2022, et en raison d'une question qui aurait déplu, la journaliste du média en ligne *DakarBuzz*, **Ndeye Ngoné Diop**, a été bousculée par de jeunes partisans de la coalition au pouvoir.



Les restes de deux voitures brûlées qui auraient appartenu à Radio Futurs Media (RFM), Dakar, au Sénégal, le 5 mars 2021. Des individus ont partiellement détruit la devanture et les murs de l'immeuble abritant les locaux de la radio privée.

© John Wessels / AFP





### LES VIOLENCES SUBIES PAR LES JOURNALISTES EN REPORTAGE DEPUIS MARS 2021 AU SÉNÉGAL

Les forces de l'ordre sont les principaux responsables des violences envers les journalistes sur la période 2021-2024 avec 34 attaques recensées par RSF, allant de la confiscation de matériel professionnel à l'agression physique, principalement lors de manifestations.

Alors même qu'ils étaient identifiables comme journalistes, au moins 19 des 34 professionnels de l'information pris à partie et agressés physiquement par les forces de l'ordre depuis mars 2021, couvraient l'actualité politique.

**Plusieurs journalistes ont été la cible de tirs de gaz lacrymogène** alors qu'ils couvraient des manifestations, selon les informations recueillies par RSF. Le point d'orgue de ce type d'attaques est survenu le 9 février 2024, quelques jours après le report annoncé de l'élection présidentielle. Au moins 15 journalistes ont alors été empêchés de travailler par des tirs ciblés de lacrymogènes. Parmi eux figurent le reporter français indépendant **Thomas Dietrich**, **Fana Cissé** du site d'information *PressAfrik*, **Isabelle Bampoky** du média en ligne *Adtv*, ainsi que **Amidou Sall** et **Sadikh Diop**, deux caméramans du site d'information *Sénégal 7*. **Thiala Loum** et **Pape Oumar Gaye**, respectivement reporter et cadreur de la chaîne *Leral TV* ont également été visés par une grenade lacrymogène après qu'un policier a arraché le micro d'un cameraman et coupé le fil de son matériel. C'est en tentant d'échapper à des tirs de gaz lacrymogène, que le cameraman de la chaîne de télévision *Flash Info El Hadj Mané* s'est lui blessé.

Dès 2023, des cas de journalistes sciemment visés par des tirs de gaz lacrymogène ont été relevés par RSF, à l'instar de **Baidy Ndao**, cameraman du site d'information *Senego* ainsi ciblé en mai 2023, à la Cité Keur Gorgui, quartier sous surveillance policière où réside Ousmane Sonko. Les équipes du





La journaliste de *Seneweb* Absa Hane interpellée lors des manifestations suite au report de l'élection présidentielle. @DR

site d'information *BuurNews* ont vécu la même expérience alors qu'elles couvraient les affrontements liés à un contentieux foncier entre la gendarmerie et les habitants du quartier de Ngor à Dakar à la même période.

**Certains ont été frappés par les forces de l'ordre**, comme la journaliste de *Seneweb*, **Absa Hane** : elle a été interpellée lors de la manifestation du 9 février 2024, puis enfermée dans un véhicule de police où elle a été rouée de coups par deux policiers. La journaliste a dû passer la nuit à l'hôpital. Son confrère **Mor Amar**, du journal *EnQuête*, a reçu un coup de poing en tentant de s'interposer. **Absa Hane** a porté plainte contre les policiers, mais sa plainte a été rendue caduque par la promulgation de la loi d'amnistie du 14 mars 2024. Le même scénario s'est reproduit pour **Magatte Gaye**, JRI pour l'*Agence France-Presse (AFP)*. Lui a été interpellé et frappé dans un fourgon de police, alors qu'il couvrait des manifestations organisées à l'appel de l'opposition le 29 mars 2023 à Dakar. « *Mon agression est une injustice qui n'a pas été réparée. Désormais, je n'ai plus le même comportement avec la police sur le terrain, je les évite* », témoigne-t-il auprès de RSF.

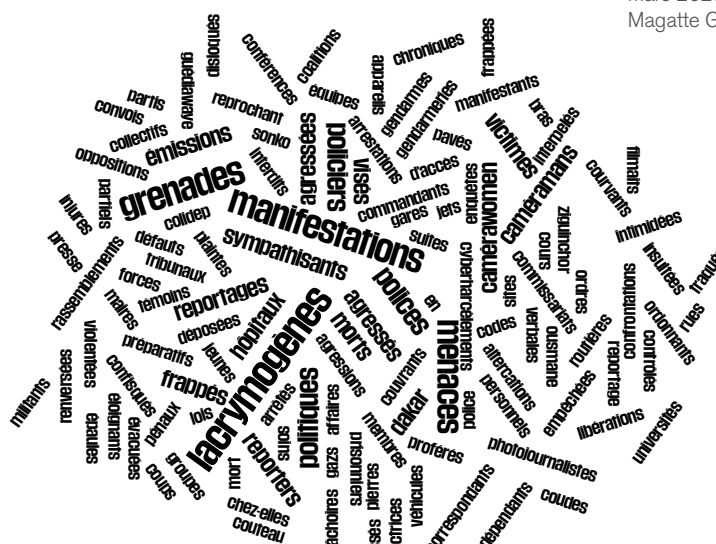
Lors d'autres types de rassemblement à caractère politique, des journalistes ont été entravés dans l'exercice de leur travail. C'est notamment le cas de **Fatou Dione**, violentée par les forces de sécurité le 5 novembre 2022 alors qu'elle couvrait pour *BuurNews* une manifestation non autorisée du Collectif pour la libération des détenus politiques (Colidep).



Le journaliste de l'*AFP* Magatte Gaye a été interpellé et frappé dans un fourgon de police à Dakar alors qu'il couvrait une manifestation de l'opposition en mars 2023. (photo du compte X de Magatte Gaye)

## LES MANIFESTATIONS, PRINCIPAL THÉÂTRE DES VIOLENCES ENVERS LES JOURNALISTES

Source : nuage de mots créé à partir des violences recensées par RSF entre 2021 et 2024 au Sénégal.



## 2/ DES INTERPELLATIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES BIEN TROP FRÉQUENTES

Le nombre d'interpellations et d'arrestations s'est envolé entre novembre 2022 et la fin de l'année 2023. RSF en a dénombré au moins 15 sur cette période, alors qu'aucun journaliste n'avait été arrêté depuis celle de **Madiambal Diagne**, alors directeur de publication du journal *Le Quotidien*, en 2004. Les journalistes perçus comme critiques du pouvoir ont été particulièrement ciblés et inculpés pour de multiples charges, dont certaines sont instrumentalisées pour entraver leur travail.

### DES INTERPELLATIONS ÉCLAIR LORS DE MANIFESTATIONS POLITIQUES : OUTILS D'INTIMIDATION

À des fins manifestes d'intimidation lors de manifestations, des agents des forces de l'ordre ont procédé à des interpellations courtes – parfois violentes comme celles mentionnées précédemment – et à des confiscations abusives de matériel professionnel.

À Dakar, au lendemain de l'annonce du report de l'élection présidentielle, alors qu'elles couvraient les manifestations de protestation organisées par des candidats de l'opposition, la reporter d'*Agora TV* **Mame Ndack Mbacké** et celle de la chaîne de télévision *ITV Khadija Diouf* ont été interpellées et retenues quelques minutes dans un véhicule de la gendarmerie. Leur matériel a été confisqué, alors qu'elles venaient d'interviewer des opposants.

Le photo-reporter du journal *Sud Quotidien* **Sidya Badji** a aussi été interpellé alors qu'il couvrait une sortie du leader du Pastef, le 16 février 2023. Son matériel a été confisqué, sous prétexte qu'il aurait pris « *des images compromettantes* ». Le photographe a été contraint de supprimer son travail pour pouvoir récupérer son matériel. Un mois plus tard, le 15 mars 2023, veille d'une audience d'Ousmane Sonko, le journaliste de *Senenews* **Malang Touré** est interpellé en plein direct et embarqué de force par les gendarmes avant d'être libéré quelques heures plus tard.

Des atteintes ont également eu lieu en dehors de la capitale. À Ziguinchor, fief d'Ousmane Sonko situé au sud du pays, **Ngoné Saliou**, journaliste indépendante, couvrait une manifestation, le 15 mai 2023, en direct sur sa chaîne YouTube, lorsqu'elle a été interpellée par les forces de l'ordre et enfermée quelques minutes dans leur fourgon. Elles lui reprochaient de permettre la géolocalisation des policiers par son reportage.

### LES DÉLITS DE « FAUSSES NOUVELLES » ET D'« OFFENSE AU CHEF DE L'ÉTAT » INSTRUMENTALISÉS CONTRE LES JOURNALISTES

Depuis novembre 2022, au moins sept journalistes ont été inculpés pour « *diffusion de fausses nouvelles* », « *offense au chef de l'État* », ou encore « *appel à l'insurrection* ». Trois d'entre eux ont été placés en détention provisoire. Ces charges, qui laissent une large part de discrétion et d'interprétation, sont souvent instrumentalisées contre des journalistes perçus comme critiques du pouvoir en place. L'Association des éditeurs et professionnels de la presse en ligne (Appel), a dénoncé « *cette propension de l'État du Sénégal à placer aussi facilement des journalistes en détention* », notamment « *pour des faits qui auraient pu être pris en charge par le Conseil pour le respect de l'éthique et de la déontologie (Cored)* ». RSF appelle aussi à la fin des peines privatives de liberté pour les journalistes et à la prise en charge des enjeux éthiques par les autorités de régulation compétentes.

**Le cas le plus emblématique : Pape Alé Niang.** Le journaliste et directeur du site d'information *Dakar Matin*, commentateur de l'actualité politique, a été arrêté une première fois le 6 novembre 2022. Soit trois jours après avoir relayé un rapport interne de la gendarmerie, censé exonérer Ousmane Sonko. Il est alors inculpé et placé sous mandat de dépôt pour divulgation d'informations « *de nature à nuire à la défense nationale* », « *recel de documents administratifs et militaires* » et « *diffusion de fausses nouvelles de nature à jeter le discrédit sur les institutions publiques* », alors même qu'il a soulevé des questionnements d'intérêt général. RSF lui avait rendu visite en prison en novembre 2022 peu de temps avant qu'il ne soit relâché et placé sous contrôle judiciaire le 14 décembre. Il

est de nouveau arrêté cinq jours plus tard, puis libéré provisoirement le 10 janvier 2023 après une mobilisation des organisations de défense de la liberté de la presse. À la suite d'une vidéo diffusée en direct sur ses réseaux sociaux au sujet de l'arrestation d'Ousmane Sonko le 29 juillet 2023, il est placé en garde à vue puis poursuivi pour « *appel à l'insurrection* » et finalement placé en liberté provisoire le 9 août.

#### **Des médias dans le viseur des autorités :**

**Walfadjri et Senego.** Deux journalistes du groupe *Walfadjri* ont été poursuivis, entre autres, pour « *diffusion de fausses nouvelles* ». C'est le cas de **Pape Ndiaye**, détenu du 7 mars au 21 juin 2023, après une publication où il affirmait, certes à tort, que certains substituts du procureur étaient opposés au renvoi en procès d'Ousmane Sonko. Le directeur de *Walf TV* et *Walf FM*, **Moustapha Diop**, a également été auditionné par la police fin avril, dans le cadre de l'affaire Pape Ndiaye. Le chroniqueur **Pape Sané**, arrêté le 13 novembre 2023, a lui été inculpé et gardé à vue après avoir partagé un post Facebook, qui datait initialement de 2021, s'interrogeant sur le remplacement d'un haut commandant de la gendarmerie. Deux membres de *Senego* ont aussi été placés en garde à vue avant d'être relâchés et que leur affaire soit classée sans suite : en août 2023, le journaliste **Abdou Khadr Sakho**, pour avoir



repris dans un article des propos mensongers – sans le savoir au moment de la publication – d'un responsable d'association évoquant des « *négociations* » entre Ousmane Sonko et les autorités étatiques. Son rédacteur en chef adjoint, **Khalil Kamara**, a lui été mis en cause à la suite de la publication, le 2 septembre, d'un article d'opinion écrit par un contributeur critiquant les décisions de justice relatives à Ousmane Sonko. Il a présenté ses excuses en invoquant un manque de vigilance.

**L'investigation mal-aimée.** Pour avoir rapporté des éléments liés à la procédure judiciaire d'Ousmane Sonko lors d'une émission en direct, le directeur de publication du site d'investigation *Kewoulo* **Babacar Touré** a été placé en garde à vue après une audition menée par la Division des investigations criminelles (DIC) le 26 avril 2023. Libéré le 4 mai, et placé sous contrôle judiciaire, il a été poursuivi pour « *diffusion de fausses nouvelles* », « *dénonciation calomnieuse* » et « *diffamation* ».

**Un journaliste émérite accusé de ne pas en être un.** **Serigne Saliou Gueye**, directeur de publication du quotidien *Yoor-Yoor Bi*, a été placé en garde à vue le 23 mai 2023, puis sous mandat de dépôt trois jours plus tard. Il a ensuite été inculpé pour « *diffusion de fausses nouvelles de nature à jeter le discrédit sur les institutions publiques* ». Son journal avait publié une contribution, à propos de l'affaire Sonko, qui demandait aux magistrats de se « *ressaisir* ». Autre charge pesant sur lui : « *usurpation de la fonction de journaliste* » du fait de ne pas détenir de carte professionnelle. « *Cette charge m'a fait rire, je suis journaliste depuis 1990. Le métier, c'est la pratique sur le terrain, et non la détention d'une carte* », ironise Serigne Saliou Gueye. Le 21 juin, il a été placé en liberté provisoire sous contrôle judiciaire.

Un manifestant tient une pancarte présentant le journaliste Pape Ndiaye, emprisonné durant trois mois au Sénégal, lors d'une manifestation contre le président sénégalais Macky Sall à Paris, le 11 mars 2023.  
©Stefano Rellandini / AFP

**L'ensemble des charges prononcées contre les journalistes ont été abandonnées depuis la promulgation, le 14 mars 2024, de la loi portant amnistie des infractions criminelles et correctionnelles commises entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 25 février 2024.**



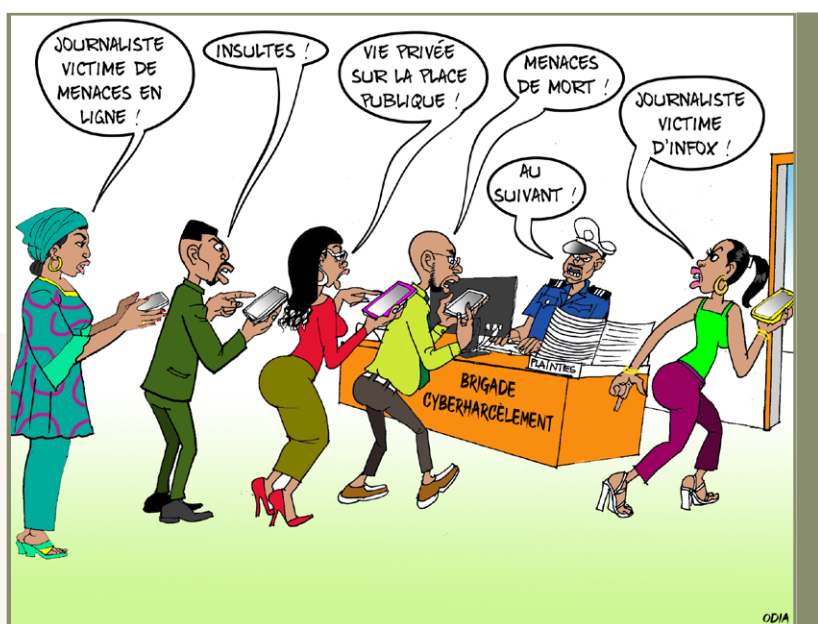
Manifestation de soutien à Dakar le 1<sup>er</sup> mars 2024 à Maimouna Ndour Faye, journaliste politique qui a été poignardée par un individu non-identifié après une interview d'un député le 29 février 2024. Une enquête a été ouverte. ©John Wessels / AFP

### 3/ CYBERHARCÈLEMENT : L'IMPUNITÉ RÈGNE

Alors que plusieurs journalistes sont victimes de cyberharcèlement au Sénégal, l'impunité de ces intimidations manifestes à l'égard des professionnels de l'information reste totale. Selon les informations de RSF, sur quatre plaintes déposées, aucune n'a déclenché d'enquête, et donc encore moins de condamnations de leurs auteurs, même lorsque ceux-ci sont identifiés. La plupart des journalistes visés depuis 2021 travaillent sur l'actualité politique du pays.

**Parmi les affaires emblématiques**, figure celle du directeur de publication d'alors du journal *Les Échos*, **Mbaye Thiandoum**. Ce dernier a été la cible de harcèlement sur les réseaux sociaux et d'appels menaçants. Et ce après avoir été le premier à révéler en février 2021 le dépôt d'une plainte pour viol contre Ousmane Sonko. À la même période, la journaliste **Maty Fall**, plus connue sous le nom de « Maty 3 Pommes », alors basée en France, a elle déclaré avoir porté plainte pour « menaces de mort » et « cyberharcèlement » contre des sympathisants d'Ousmane Sonko, à la suite d'une interview réalisée avec l'avocat de la plaignante dans cette affaire.

**Les menaces ne sont pas toujours anonymes** : mécontent des reportages de *Walf TV* jugés critiques à l'égard du pouvoir, Talla Sylla, coordonnateur de la Convergence des jeunes républicaines (Cojer), mouvement des jeunes du parti au



pouvoir de l'époque basé à Touba, a appelé, en juin 2022, à « brûler et à organiser un attentat » contre le média dans une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux. Il a finalement présenté ses excuses. Le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication (Synpic) a déclaré avoir déposé plainte contre le jeune leader politique. Autre affaire concernant *Walf TV* : le journaliste **Pape Ndiaye** a été victime de menaces de mort en mars 2022, à travers des messages audios et vidéos reçus par WhatsApp et des coups de téléphone de personnes se présentant comme des militants du parti au pouvoir. Le journaliste, connu pour ses chroniques judiciaires, a déposé plainte pour « menaces de mort ».

C'est après avoir critiqué le discours d'ouverture prononcé par le président de la République Macky Sall lors de l'ouverture des Assises de l'Union internationale de la presse francophone en janvier 2024, que le journaliste de *Radio Futurs Médias (RFM)* **Babacar Fall** a lui été la cible d'insultes et de menaces de mort. Quelques jours plus tard, c'est au tour du journaliste **Ayoba Faye**, alors rédacteur en chef du site d'information *PressAfrik*, d'être visé par une campagne de dénigrement en ligne et par des menaces, à la suite de la révélation sur son compte X – suivi par plus de 83 000 personnes – de l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la candidature de Karim Wade, fils de l'ancien président Abdoulaye Wade et candidat du Parti démocratique sénégalais (PDS). La Coordination des associations de la presse (Cap) a réagi en interpellant les acteurs politiques pour qu'ils « éduquent leurs militants au respect de la liberté de la presse ».

## HARCÈLEMENT DE JOURNALISTES ORCHESTRÉ EN TOUTE IMPUNITÉ : L'EXEMPLE DE « 72H PASTEF »

Autre illustration inquiétante de l'impunité de ce type d'attaques contre les journalistes : des internautes, partisans du Pastef, ont mis en place une stratégie coordonnée de harcèlement sur les réseaux sociaux de personnes qu'ils identifient comme critiques des agissements de l'ancien parti d'opposition. Ce mode opératoire est baptisé « 72h Pastef » : « Pendant 72 heures, ces partisans ont surveillé tous mes posts et m'attaquaient sur mes comptes personnels dès que je publiais quelque chose », témoigne le reporter du journal *EnQuête* **Mor Amar**. Ce harcèlement a commencé lorsqu'il a critiqué, au moment d'une rencontre officielle entre le président sénégalais et le président du Conseil européen fin avril 2024, dans une publication Facebook, que la plupart des activités de Bassirou Diomaye Faye ne seraient couvertes que par la Radio télévision sénégalaise publique (RTS) et « des médias triés sur le volet ».

L'animateur du site d'information *Seneweb* **Ahmed Ndoye** a également fait les frais du « 72h Pastef » sur les réseaux sociaux après avoir critiqué la nomination de Pape Alé Niang, journaliste de *Dakar Matin* à la direction générale de la RTS. Son rédacteur en chef, Adama Ndiaye, témoigne d'« une véritable campagne de cyberharcèlement, avec des attaques violentes sur sa vie privée ». Il déplore le fait que beaucoup de journalistes sont ainsi ciblés à la suite de positions ayant déplu à certains militants de partis politiques. Conséquence : « C'est l'autocensure. Pire, certains confrères ont carrément décidé de suspendre leur présence sur les réseaux », assure-t-il. La journaliste **Ndèye Fatou Ndiaye** de *SENTV*, perçue comme très critique des actions des nouvelles autorités, est elle aussi souvent prise à partie sur les réseaux sociaux, alors même qu'elle estime « n'avoir jamais été complaisante avec les pouvoirs successifs » depuis ses débuts dans le journalisme en 2009. Or, elle fait l'objet de « caricatures sur les réseaux sociaux ». Et ses interventions à la télévision sont ponctuées « d'insultes et d'invectives dans le livestreaming sur les plateformes numériques ». Et d'ajouter, inquiète : « C'est un acharnement dissuasif pour la liberté d'expression ».

“ Pendant 72 heures, ces partisans ont surveillé tous mes posts et m'attaquaient sur mes comptes personnels dès que je publiais quelque chose. »



## FOCUS

### Le Sénégal au cœur d'une région où la liberté de la presse est menacée de toutes parts

Dans son rapport publié en avril 2023, *Dans la peau d'un journaliste au Sahel*, RSF alertait déjà sur les défis du journalisme dans la région : une situation sécuritaire dégradée et des entraves imposées par des États qui limitent souvent de façon arbitraire la liberté de circulation et le droit d'informer des journalistes, notamment dans les pays où sont déployés des groupes armés. C'est le cas dans un pays frontalier du Sénégal, le Mali, et dans les territoires proches que sont le Burkina Faso et le Niger. Alors que RSF dénombrait cinq journalistes tués dans la région en dix ans, un autre professionnel s'ajoute depuis, à cette tragique liste : **Abdoul Aziz Djibrilla**, de la radio communautaire *Naata*, tué lors d'une attaque le 7 novembre 2023 par un groupe armé à Gao, au nord du Mali. Deux de ses confrères, **Saleck Ag Jiddou** et **Moustapha Koné**, respectivement directeur et animateur de *Radio Coton Ansongo*, sont depuis portés disparus. S'ajoute à cela la systématisation d'un rétrécissement du pluralisme médiatique avec des coupures régulières d'accès aux réseaux sociaux, à Internet, la suspension de médias étrangers et une pression exercée sur les journalistes locaux critiques des autorités en place.

Dans un autre pays frontalier du Sénégal, la Guinée, les atteintes à la liberté de la presse se sont multipliées ces derniers mois. Le secrétaire général du principal syndicat de presse, **Sékou Jamal Pendessa**, a passé plus d'un mois en détention début 2024 pour avoir voulu organiser une manifestation pour la liberté de la presse. Le 22 mai 2024, le ministre de la Communication a pris un arrêté retirant les autorisations d'exploitation des radios *FIM FM*, *Radio Espace FM*, *Sweet FM*, *Djoma FM* et de la chaîne *Djoma TV*. Des sanctions abusives avec des répercussions économiques désastreuses pour les médias et privant des milliers de citoyens de leur droit à l'information. Portée par une volonté de renouveau et de transparence, la liberté de la presse au Sénégal doit redevenir un modèle dans la région.



# 2 | LE PLURALISME DE L'INFORMATION MENACÉ PAR DES INGÉRENCES POLITIQUES

En période électorale, la polarisation politique a un impact direct sur l'écosystème médiatique. Les autorités ont fait preuve d'ingérence manifeste menaçant le droit à l'information plurielle en suspendant de manière abusive l'accès à Internet et aux réseaux sociaux, ainsi que celui de certains médias jugés critiques du pouvoir. Des forces politiques diverses ont quant à elles utilisé l'outil médiatique à des fins d'influence. Ces faits illustrent l'urgence de garanties d'indépendance éditoriale pour les rédactions, d'une meilleure politique de soutenabilité économique des médias et de davantage de transparence quant à la propriété des titres d'information.

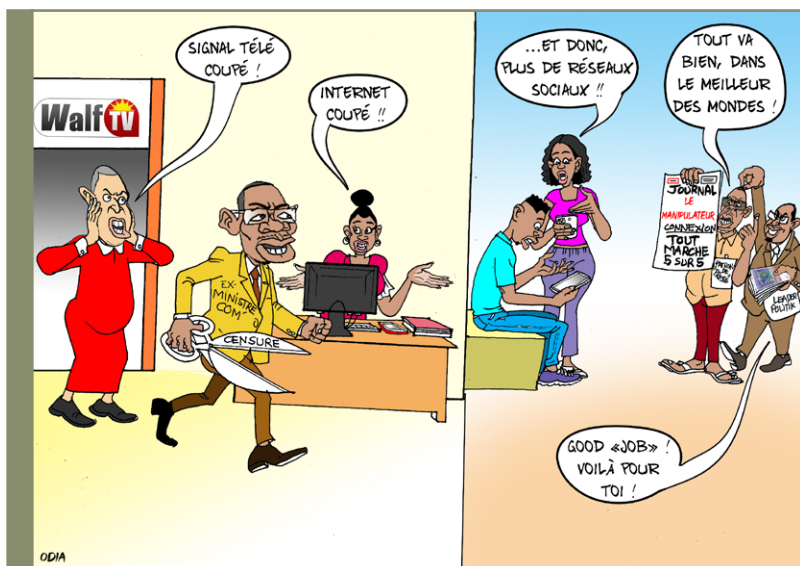
## 1/ COUPURES ARBITRAIRES D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

À plusieurs reprises, Internet et les principaux réseaux sociaux – notamment X, YouTube, Facebook et TikTok – ont été coupés de manière arbitraire et disproportionnée par le ministre de la Communication, Moussa Bocar Thiam, sur la période de juin 2023 à février 2024.

Ainsi, au début du deuxième semestre 2023, entre le 1<sup>er</sup> et le 8 juin, les autorités ont suspendu l'accès aux réseaux sociaux et à Internet *via* les données mobiles. Puis dans les jours suivant l'arrestation d'Ousmane Sonko, du 31 juillet au 7 août 2023, l'accès à Internet a de nouveau été coupé de 8 h à 2 h du matin. À chaque fois, le ministre de la Communication a justifié cette décision prise unilatéralement en faisant référence à la « diffusion de plusieurs messages haineux et subversifs relayés sur les réseaux sociaux ».

Même credo après l'annonce du report des élections le 4 février 2024 : le ministre de la Communication a ordonné la suspension de l'accès à Internet pour la troisième fois en l'espace de neuf mois, avant d'en rétablir l'usage trois jours après. Mais, à peine une semaine plus tard, le 13 février, nouvelle coupure pendant 24 heures.

Ces mesures arbitraires, liées aux tensions socio-politiques ayant frappé le pays, sont des violations flagrantes du droit d'informer et du droit à l'information. Elles ouvrent un dangereux précédent car elles ne respectent manifestement pas les conditions de légalité, que sont la nécessité et la proportionnalité, devant strictement accompagner les raisons sécuritaires invoquées.





Rassemblement devant le bâtiment du groupe Walfadji, le 17 février 2023, pour protester contre la suspension d'une semaine de la chaîne Walf TV, ordonnée par le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA). ©Walfadji

## 2/ LES SUSPENSIONS DE WOLF TV : CAS EMBLÉMATIQUE D'UNE ATTEINTE AU PLURALISME

En raison d'une couverture critique des agissements des autorités en place, *Wolf TV*, média historique du paysage audiovisuel sénégalais, a régulièrement été la cible de suspensions depuis 2021 – des mesures dont RSF a pu constater le caractère abusif, portant atteinte au pluralisme de l'information sur l'actualité en cours à cette période et au-delà.

*Wolf TV*, chaîne membre du groupe *Walfadji* créé en 1984 par Sidy Lamine Niasse, s'est vu infliger plusieurs mesures de suspension par le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA). Toutes ont visé sa couverture de l'actualité politique. En mars 2021, l'organe de régulation a interrompu les programmes de *Wolf TV* – et d'une autre chaîne, *SEN TV* –, pendant trois jours, leur reprochant de diffuser « en boucle » les images des troubles provoqués par l'arrestation d'Ousmane Sonko. Deux ans plus tard, le CNRA a de nouveau suspendu *Wolf TV* du 10 au 17 février 2023, pour, selon les termes de l'autorité de régulation, « couverture irresponsable » des manifestations à Mbacké au centre du pays, où Ousmane Sonko était présent.

La coupure du signal d'un média audiovisuel était jusque-là considérée comme une décision exceptionnelle, relevant de la prérogative du CNRA au titre de la loi. Cependant, à deux reprises, le ministre de la Communication, Moussa Bocar Thiam, a ordonné cette mesure contre *Wolf TV*. Un abus de pouvoir manifeste opéré en juin 2023 et en février 2024 contre une chaîne critique des autorités alors en place. La première fois, le signal de la chaîne télévisée a été coupé, pour un mois, à la suite de reportages sur les manifestations politiques déclenchées par la condamnation d'Ousmane Sonko. Puis en février 2024, le ministre a justifié sa décision de retrait « définitif » de la licence de la chaîne en raison de « propos subversifs, haineux et dangereux, portant atteinte à la sécurité de l'État », après une édition spéciale sur les manifestations contre le report de l'élection présidentielle. La licence de la chaîne a finalement été rétablie le 11 février, après plusieurs actions de mobilisation – dont une pétition signée par plus de 200 journalistes – et un dialogue entre les responsables du groupe de presse et les autorités.



### La chaîne française *France 24*, aussi dans le viseur des autorités

En juillet 2023, un communiqué officiel du ministre de la Communication dénonce « la couverture médiatique tendancieuse au Sénégal depuis plusieurs mois par la chaîne de télévision France 24 ». Le gouvernement exige alors de la chaîne française de « rétablir la vérité et de s'abstenir de porter atteinte à la réputation du Sénégal par des informations tendancieuses ». Une déclaration d'intimidation qui survient quelques semaines après la publication d'une enquête par la rédaction du programme « Les Observateurs » de *France 24*, portant sur le rôle des nervis – des civils armés évoluant aux côtés des forces de l'ordre – durant les manifestations de juin 2023.



### 3/ DÉSINFORMATION ET CAMPAGNES D'INFLUENCE

Les autorités ont notamment construit une campagne de désinformation pour se dédouaner de violences policières commises lors de manifestations. Lors d'une conférence de presse organisée le 4 juin 2023, la police a dénoncé, images à l'appui, la présence d'hommes en civil venus « tirer sur la population » lors des manifestations. Des médias internationaux, dont l'équipe de fact checking de l'émission « Les Observateurs » de France 24, ont révélé que les fameux hommes armés étaient des nervis opérant aux côtés des forces de l'ordre. Pour **Valdez Onanina**, rédacteur en chef du bureau francophone d'*Africa Check*, basé à Dakar, il y a désormais « un prérequis essentiel à avoir face au discours officiel. Les violences de juin 2023 en sont une illustration parmi tant d'autres. En niant ou voilant certaines violations des forces de l'ordre, pourtant documentées par plusieurs travaux journalistiques sérieux et des internautes, les précédentes autorités se sont adossées sur la désinformation et le mensonge pour tromper le public et contrôler le narratif autour d'une crise majeure.»

Les partisans d'autres forces politiques ont aussi œuvré pour influencer la campagne électorale via les médias. Lors des élections législatives de juillet 2022, au moins cinq unes de journaux réputés du pays, dont celles du *Soleil* et du *Quotidien*, ont été détournées à des fins de propagande en faveur de la principale coalition d'opposition. Des couvertures truquées de ces deux mêmes journaux sont aussi apparues sur les réseaux sociaux en mars 2024, quelques jours avant le premier tour de l'élection présidentielle en présentant des estimations de résultats en faveur de Khalifa Sall, ancien maire de Dakar, candidat à la présidentielle.

À l'instar d'autres périodes politiques cruciales de l'histoire du pays, les personnalités politiques et leurs partisans ont mobilisé l'outil médiatique à des fins d'influence politique. Si le parti d'opposition de l'époque, le Pastef, a créé son propre organe de communication, Jotna TV, d'autres outils d'influence politique, émergeant en période électorale, sont plus obscurs quant à leur fonctionnement. Entre 2022 et 2024, plusieurs médias ont ainsi vu le jour – certains n'existant que sous forme de une distribuée largement en ligne en format PDF, sans existence administrative ni juridique. Certains, à peine lancés, ont disparu quelques mois plus tard, après avoir simplement couvert les activités d'une personnalité, d'un bord politique ou d'en avoir discrédité d'autres. Ainsi, au lendemain de l'élection présidentielle et alors que les prévisions donnent Bassirou Diomaye Faye vainqueur, au moins deux quotidiens privés, *Le Point* et *Verdict News* – nouvellement créés – se sont fait remarquer en produisant des unes diffusant de fausses informations : l'un annonçait la tenue d'un second tour – alors qu'il n'y en aura qu'un. L'autre, la victoire d'Amadou Ba, le candidat du pouvoir qui a perdu l'élection.



Mor Amar, reporter du journal EnQuête, a été brutalisé par les forces de l'ordre lors des manifestations du 9 février 2024 à Dakar. (photo du LinkedIn de Mor Amar)



Les unes du *Quotidien* et du *Soleil* : à gauche, les vraies unes, à droite, les unes détournées lors des élections législatives de juillet 2022. ©RSF



## FOCUS

### **Les périodes électorales ont charrié beaucoup de violations des principes éthiques et de déontologie, nous amenant à rappeler à l'ordre certains médias.**

L'activité du Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie (Cored) s'est accrue pendant les périodes électorales au Sénégal. Cette autorité d'autorégulation indépendante créée en 2009 a pour but de « *défendre le droit à une information juste et équilibrée* » et « *réguler l'activité et au besoin prononcer des sanctions disciplinaires contre des journalistes et des techniciens des médias* ». Elle peut être saisie par des personnes physiques ou morales ou s'autosaisir. RSF a rencontré son président, le journaliste Mamadou Thior.

#### **Dans quelle mesure les périodes électorales charrient-elles beaucoup de violations des principes déontologiques amenant le Cored à intervenir ?**

Il est important de dire que depuis 2022 l'activité du Cored a globalement fortement augmenté grâce à sa reconnaissance légale par le Code de la presse. Les Sénégalais sont de plus en plus nombreux à préférer nous saisir plutôt que de se tourner vers les tribunaux de droit commun. Notre travail est important en tout temps, y compris pendant les périodes électorales. Et nous avons en effet noté beaucoup de manquements aux règles d'éthique et de déontologie pendant les périodes électorales. Le Cored, ces dernières années, est intervenu au sujet de 52 médias à partir d'une quinzaine de plaintes de personnes physiques ou morales et d'une trentaine d'autosaisines. Nous avons émis 44 avertissements, 17 blâmes et le même nombre de relaxes.

#### **Quelles ont été les affaires emblématiques durant les périodes électorales ?**

Il y en a eu un certain nombre. Par exemple, lors des élections municipales de janvier 2022, nous avons épinglé cinq quotidiens qui ne consacraient leurs unes qu'à Abdoulaye Diouf Sarr, candidat de la coalition Benno Bokk Yakaar à la mairie de Dakar, au mépris de l'équilibre de l'information et du pluralisme. D'autres quotidiens avaient assuré une couverture systématique à Amadou Ba, candidat du pouvoir en 2024. Autre cas : l'élection présidentielle en Gambie en 2022. Malgré la présence de plusieurs candidats, la télévision privée sénégalaise 2STV n'en avait que pour le président Adama Barrow, candidat à sa propre succession. Le Cored s'était saisi de l'affaire : l'équipe envoyée en Gambie et le responsable de la rédaction ont été sanctionnés. Lors des élections législatives, nous avons émis un avertissement à l'endroit de la RTS et de son directeur général Racine Talla. Il était intervenu en direct à la télévision nationale pour commenter les premières tendances des résultats en se faisant l'écho uniquement du son de cloche de la mouvance présidentielle. Ce n'est pas acceptable.

#### **Qu'est ce qui explique l'accroissement des manquements à la déontologie en période électorale ?**

La circulation de l'argent pendant les périodes électorales est un facteur explicatif des manquements déontologiques. Dans le contexte sénégalais où les médias sont économiquement faibles, l'argent provenant des acteurs politiques dicte sa loi et certains médias profitent des opportunités de la campagne électorale pour se refaire une certaine santé financière. Les tentations sont grandes de tomber dans le piège de l'argent, or « qui paye commande ». Et les règles d'éthique, de déontologie et d'équilibre ne sont plus nécessairement respectées. C'est inacceptable. L'argent ne doit pas dicter notre façon de couvrir les événements politiques. Le Cored a attiré l'attention des différents médias sur l'importance du rôle des journalistes. Nous y veillons autant que faire se peut.

## I INGÉRENCE ÉDITORIALE

Le manque de garde-fous garantissant l'indépendance totale des rédactions dans les médias publics peut favoriser, ou du moins faciliter, l'ingérence politique dans leurs choix éditoriaux, en particulier celle de la part de leurs hauts dirigeants. Par exemple, le traitement médiatique opéré par la télévision nationale en faveur des gouvernements successifs est régulièrement remis en cause par les professionnels de l'information et une bonne partie de l'opinion publique. L'ancien directeur général du média public – nommé par le chef de l'État – Racine Talla, militant de l'Alliance pour la République (APR) a même été épinglé par le Cored pour son traitement partisan de l'information pendant les élections législatives de 2022 (voir encadré).

Au sein des médias privés également, la proximité des patrons de presse avec le politique n'est pas rare : le fondateur du groupe GFM, le chanteur Youssou N'dour a, un temps, été ministre de la Culture, le journaliste Bougane Gueye Dany qui a créé le groupe D-Media a un mouvement politique et a plusieurs fois tenté de se présenter à des élections, tandis que le fondateur du groupe Avenir Communication, Madiambal Diagne, a toujours publiquement assumé sa proximité avec l'ancien président Macky Sall. Au sein de la rédaction du quotidien Le Soleil, en août 2022, les journalistes se sont révoltés contre la direction et ont fait grève, dénonçant notamment les problèmes de gestion de l'ancien directeur général Yakham Mbaye et sa proximité avec le gouvernement de l'époque. Lors de rassemblements, les forces de l'ordre étaient intervenues sur appel de la direction et avaient gazé les journalistes et interpellé certains d'entre eux. (voir p.8). Si proximité entre patrons de presse et hautes autorités n'implique pas nécessairement ingérence, force est de constater qu'à ce jour peu de mesures de protections existent pour les empêcher.

**TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE JOURNALISTIQUE :  
PLUS DE 50 MÉDIAS ENGAGÉS VERS  
UNE CERTIFICATION JTI**

**jti** Journalism  
Trust Initiative

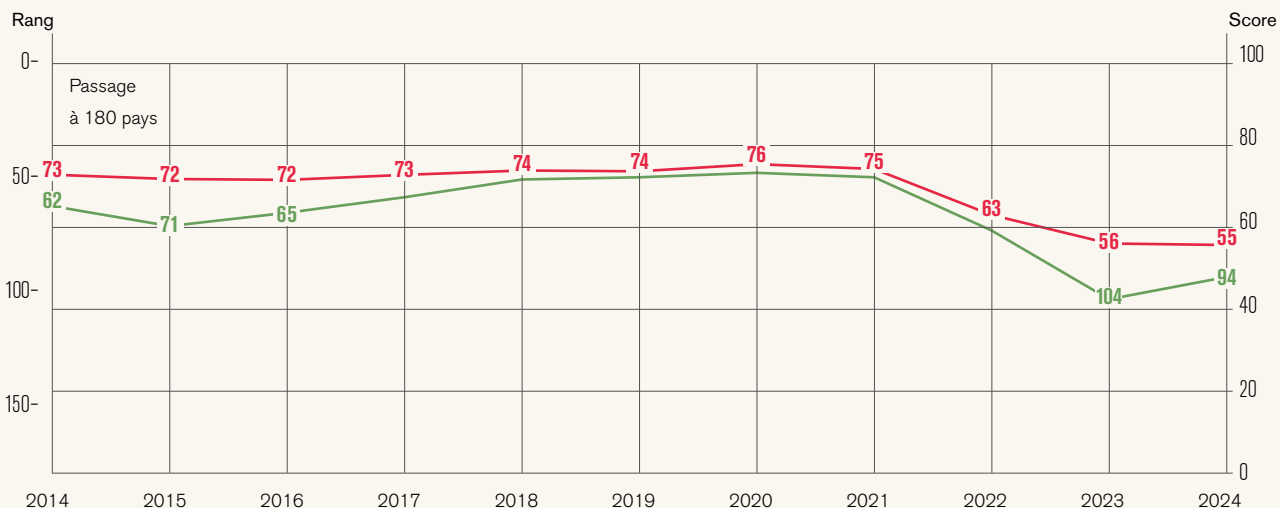
**Une cinquantaine de médias sénégalais sont engagés dans le processus de certification Journalism Trust Initiative (JTI) avec RSF. Cet outil permet de rétablir la confiance entre les médias et le public, à l'heure où la défiance s'accroît et où l'information journalistique est en concurrence directe avec tout autre type de contenu sur les plateformes. PressAfrik est le premier média sénégalais certifié JTI.**

Du média économique *Financial Afrik*, aux sites d'information en ligne *Senenews* et *PressAfrik* ou encore *Africa Check*, factcheckeur panafricain, ils sont désormais une cinquantaine de médias sénégalais à s'être engagés dans un processus de certification de leurs pratiques journalistiques. *PressAfrik*, journal en ligne lancé en 2008, est le premier média sénégalais à être certifié de la norme internationale JTI depuis mai 2024. Alors que la méfiance à l'égard des médias et des journalistes s'accroît, la JTI initiée par RSF est un mécanisme de certification visant à distinguer positivement le journalisme fiable dans l'écosystème de l'information pour lui redonner un avantage concurrentiel, favorisant le droit à l'information des citoyens. Le processus se déroule en trois étapes : une auto-évaluation interne, la possibilité, à l'issue de l'autoévaluation, de partager publiquement ces données et ainsi de communiquer en toute transparence des informations relatives à la propriété du média, à l'équipe de direction, à la mission éditoriale, au respect des règles déontologiques etc. Puis, enfin, un audit externe est proposé par un tiers indépendant en guise de certification de la conformité du média et de ses pratiques à la norme JTI. Au Sénégal, deux certificateurs, l'Institut des risques et de la qualité (Irisq) et l'Association sénégalaise de normalisation (ASN), peuvent couvrir les besoins du pays. Ils reçoivent aussi des demandes de certification de médias dans les pays de la région, plaçant là encore le Sénégal comme leader dans la défense d'un journalisme fiable, transparent et pluriel, et dans la lutte contre la désinformation.

# 3 | POUR UN ÉCOSYSTÈME MÉDIATIQUE TRANSPARENT, DIVERSIFIÉ, ET DES JOURNALISTES PROTÉGÉS

La recrudescence des atteintes à la liberté de la presse qu'a connu le pays témoigne de la nécessité d'assurer la protection des journalistes. Cela en faisant de leur sécurité une priorité et en menant une politique ambitieuse pour que la liberté de la presse soit respectée. Pour ce faire, RSF émet plusieurs recommandations à destination des autorités compétentes, telle que l'ouverture d'enquêtes en cas de violences policières commises contre les journalistes ou encore comme l'abrogation des peines privatives de liberté pour les infractions de presse. Des mesures doivent également être prises pour favoriser le pluralisme et promouvoir un journalisme fiable et indépendant au Sénégal.

## ENTRE 2014 ET 2024, LE SÉNÉGAL A CHUTÉ DE PLUS DE 30 PLACES DANS LE CLASSEMENT MONDIAL DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE



■ Rang  
■ Score

Au classement mondial de la liberté de la presse, réalisé chaque année par RSF à partir de cinq indicateurs (économique, légal, politique, sécuritaire, social), le Sénégal occupe en 2024 le 94<sup>e</sup> rang sur les 180 pays étudiés, soit 32 places de moins qu'en 2014. Son score, qui varie de 0 à 100, et qui a baissé de 20 points en l'espace de trois ans, est calculé sur la base d'un relevé quantitatif des entraves et une analyse qualitative de la situation. Cette chute du score sur les dernières années s'explique par une explosion des atteintes à la liberté de la presse.

# 1/ PROTÉGER LES JOURNALISTES ET LE JOURNALISME

## > **Supprimer du Code de la presse les peines privatives de liberté pour les infractions de presse et ainsi protéger la liberté des journalistes d'une instrumentalisation du droit**

Les acteurs des médias restent inquiets du maintien, dans le Code de la presse voté en 2017, de lourdes peines privatives de liberté pour les infractions de presse.

Il est ainsi recommandé aux autorités de supprimer ces peines, comme le président de la République Bassirou Diomaye Faye s'y est engagé dans son livre-programme. En l'état actuel du droit, elles doivent assurer qu'aucun journaliste ne sera privé de sa liberté pour avoir exercé son métier.

## > **Adopter un Schéma national du maintien de l'ordre garantissant la protection des journalistes qui couvrent des manifestations sans restreindre leurs activités**

Ce Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) doit faire l'objet d'une concertation large, impliquant notamment les organisations de représentation des journalistes. Il doit explicitement affirmer que l'objectif du maintien de l'ordre public, en particulier lors de mouvements sociaux, tiendra compte de la nécessité de préserver la liberté d'information des journalistes.

Ce SNMO pourrait comprendre les mesures suivantes :

- Mettre en place un canal de communication spécifique entre les forces de défense et de sécurité et les journalistes, la nomination systématique d'un officier de liaison dédié à cette fonction ;
- Créer un dispositif d'alerte précoce permettant de signaler rapidement des actes de violence visant des journalistes pendant des manifestations ;
- Assurer que des sanctions disciplinaires sont prévues et prises contre tout élément des forces de défense et de sécurité auteur d'actes de violence – y compris les confiscations de matériel – contre des journalistes dans l'exercice de leur fonction (sans préjudice de sanctions pénales qui pourraient être prononcées à la suite d'une plainte judiciaire). Tout acte de violence devant être l'objet de poursuites ;
- Inscrire un objectif de formation des forces de défense et de sécurité au maintien de l'ordre et de sensibilisation au rôle que jouent les journalistes dans la couverture des manifestations.

## > **Diligenter systématiquement des enquêtes et des poursuites judiciaires lors de violences contre des journalistes**

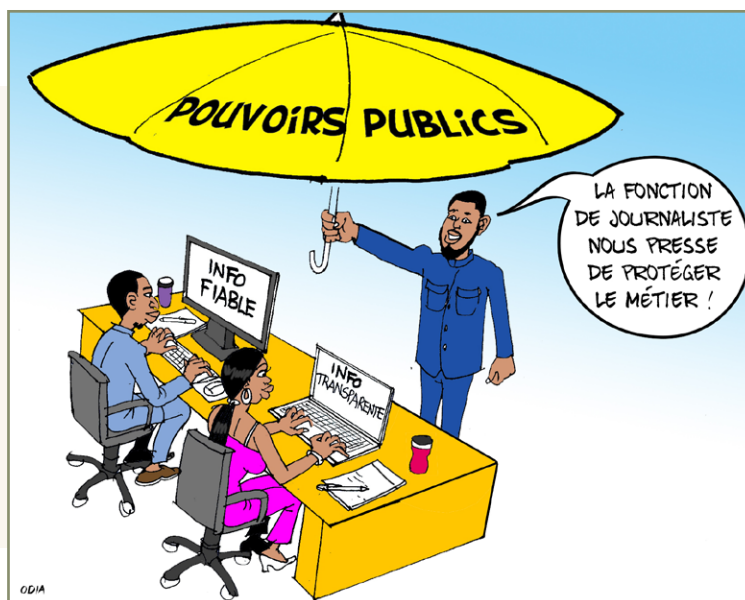
Au-delà du schéma national de maintien de l'ordre, et des procédures disciplinaires internes aux forces de défense et de sécurité, il convient de s'assurer que le parquet engage systématiquement des poursuites judiciaires en cas de violences visant des journalistes afin de lutter contre l'impunité de leurs auteurs (quels qu'ils soient).

## > **Confier à une commission parlementaire une mission de réflexion sur la criminalisation du cyberharcèlement visant tout particulièrement les journalistes**

En visant délibérément des journalistes, les auteurs de ces attaques en ligne s'en prennent non seulement aux droits des personnes qu'ils ciblent, mais également au droit à l'information des citoyens sénégalais. Une commission parlementaire transpartisane pourrait être mise sur pied afin de réfléchir à la pénalisation de certaines formes de cyberharcèlement et retenir le ciblage de journalistes comme une circonstance aggravante.

## > **Protéger les femmes journalistes sur le terrain et au sein des rédactions**

Les femmes journalistes sont particulièrement exposées à la violence et aux menaces physiques et psychologiques (menaces de mort et de viol par exemple), souvent simplement du fait d'être une femme reporter sur le terrain ou qui exerce un poste à responsabilité. Plusieurs résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) reconnaissent les risques spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes journalistes dans l'exercice de leur métier (en particulier, la résolution 45/18 du Conseil des droits de l'homme sur la sécurité des journalistes), ainsi que la responsabilité



des États non seulement dans la protection mais aussi la prévention des crimes commis contre des femmes journalistes.

Pour s'attaquer à ce fléau, le gouvernement sénégalais devrait donc soumettre un plan complet de prévention et protection comprenant, entre autres :

- Des mesures pour favoriser le signalement du harcèlement ou de la violence ;
- Un soutien psychologique, un recours, des réparations et une indemnisation adéquats aux victimes ;
- La pénalisation de l'incitation à la haine contre les femmes journalistes sur les réseaux sociaux ;
- Le soutien, y compris par des fonds publics, à la documentation des attaques visant des femmes journalistes afin de mieux en mesurer l'ampleur.

> **Mieux assurer la protection des lanceurs d'alerte en les reconnaissant comme sources journalistiques. C'est-à-dire comme bénéficiaires du régime de protection de la confidentialité**

Le journalisme, particulièrement le journalisme d'investigation, s'appuie souvent sur les lanceurs d'alerte pour remplir sa mission d'information en toute indépendance. La loi sur la protection des lanceurs d'alerte devra les reconnaître comme sources journalistiques bénéficiaires du régime de protection de la confidentialité.

## 2/ FAVORISER LE PLURALISME : POUR LA SOUTENABILITÉ DES MÉDIAS AU SÉNÉGAL

> **Soutenir les radios communautaires**

Les médias communautaires sont un des maillons essentiels de la chaîne de l'information au Sénégal. Ils apportent, au-delà d'un accès à l'information, une contribution à la cohésion sociale, à l'intérieur de et entre les communautés, en utilisant les langues locales. Pour ne pas qu'ils disparaissent, il est nécessaire de leur apporter un soutien financier accru, de leur permettre de mener des activités commerciales et d'amender en ce sens, notamment, les articles 187 et 190 du Code de la presse.

> **Inciter les médias à la mise en place d'un système d'autorégulation de la publicité**

La ressource publicitaire est essentielle à la soutenabilité économique des médias mais ne doit exercer aucune influence sur leur ligne éditoriale. De la même façon qu'elle doit se tenir à distance du pouvoir politique, la presse libre et indépendante doit être protégée de ceux qui voudraient acheter de l'influence avec leur argent. Il revient aux médias, en lien avec les annonceurs et les agences de communication, de créer un organisme d'autorégulation qui veille au respect de règles éthiques. Cette entité, auto-financée grâce aux contributions des parties intéressées, serait

totallement indépendante des pouvoirs publics et produirait des codes de déontologie dont le suivi de l'application serait confié à un jury de déontologie publicitaire représentant les professions à parité.

> **Favoriser l'accès à l'information d'intérêt général**

La loi sur l'accès à l'information d'intérêt public doit être votée et promulguée sans délai afin de fournir aux journalistes sénégalais la possibilité de remplir leur mission essentielle d'information dans des conditions satisfaisantes.

### **3/ POUR LA PROMOTION D'UN JOURNALISME FIABLE ET INDÉPENDANT**

> **Pour une meilleure transparence des médias et de leur financement**

Un nouveau rapport de confiance entre les médias et la population sénégalaise passe par un éclaircissement des conditions de production de l'information.

Des règles plus précises relatives à la transparence des médias, en particulier ceux qui diffusent des programmes d'information générale, devraient être introduites dans la loi. Celles-ci devraient notamment porter sur la propriété des médias (par exemple, une obligation de déclarer la répartition du capital de l'entreprise et les liens de celle-ci avec les entreprises détenues par son ou ses propriétaires). Elles devraient aussi porter sur la déclaration obligatoire, auprès du régulateur national, de tout financement étranger reçu par le média.

La loi devrait également interdire la possibilité pour des personnalités physiques exerçant des responsabilités publiques nationales de premier plan (ministres, députés, hauts fonctionnaires...) la possibilité d'être actionnaire majoritaire d'un média.

> **Garantir l'indépendance du service public de l'information et du régulateur de l'audiovisuel**

Le service public de l'audiovisuel joue un rôle important dans le paysage médiatique sénégalais. Il revient aux pouvoirs publics de garantir son indépendance éditoriale comme fonctionnelle, notamment en lui accordant des crédits budgétaires pluriannuels et suffisants afin de préserver cette double indépendance.

L'indépendance de l'autorité de régulation audiovisuelle (CNRA), ou de la future Haute Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (HARCA) qui devrait la remplacer est tout aussi essentielle. Elle est garante, entre autres, de l'intégrité des processus électoraux en veillant à ce que les médias accordent un temps d'expression équitable à l'ensemble des forces politiques présentant des candidats aux élections. À cet égard, le pouvoir du président de la République de nommer certains membres du régulateur devrait être abrogé. Il doit être remplacé par une procédure transparente et non-discriminatoire devant le Parlement.

> **Utiliser la JTI afin de promouvoir les sources d'information fiables dans le paysage médiatique sénégalais**

La Journalism Trust Initiative (JTI) est une norme internationale d'évaluation de la qualité des médias d'information, initiée par RSF et conçue et développée par 130 experts internationaux à la manière des normes ISO. Elle comprend des critères d'excellence universellement acceptés et agréés en termes d'identification et de transparence des médias, des normes professionnelles et des mécanismes de responsabilité auxquels la production d'information devrait être soumise.

Le gouvernement sénégalais pourrait inciter les médias à entrer dans le processus de certification JTI afin de promouvoir la production d'informations fiables. À cet effet, des déductions fiscales pourraient être accordées à la fois aux médias qui font la démarche de certification (sur leurs frais d'audit, sur leurs cotisations sociales, etc.), mais aussi aux acteurs du marché qui investissent dans ces médias certifiés (annonceurs publicitaires, sponsoring, abonnements, etc.).

Une bonification des aides publiques récompensant les médias qui sont certifiés JTI pourrait également être envisagée.

> **Remplacer les mesures de coupure de l'accès aux réseaux sociaux par une loi sur la régulation des plateformes numériques**

La coupure de l'accès aux réseaux sociaux, a fortiori au réseau Internet, n'est pas une mesure satisfaisante de maintien de l'ordre public dans une société démocratique. Elle constitue une atteinte grave et sérieuse à la liberté d'expression et au droit à l'information. Face aux contenus de désinformation et aux discours de haine ou appelant à la violence qui circulent sur les réseaux sociaux, le gouvernement doit se doter d'instruments juridiques appropriés. C'est-à-dire respectant l'équilibre des droits et libertés.

Pour ce faire, une loi sur la régulation des plateformes numériques est nécessaire et pourrait comprendre les dispositions suivantes :

- Renforcer les moyens techniques et humains des services judiciaires dédiés à la poursuite des auteurs des contenus numériques pénalement répréhensibles (contenus haineux ou violents) ;
- Imposer aux plateformes numériques actives au Sénégal une obligation de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la lutte contre les contenus illicites et de désinformation, notamment le recrutement de modérateurs locaux et la suspension de comptes d'utilisateurs récidivistes ;
- Imposer aux plateformes numériques actives au Sénégal une obligation de mise en avant des sources fiables d'informations – reconnues comme telles du fait de leur respect de normes déontologiques, telle que la JTI – dans leurs fils d'actualité et leurs résultats de recherche en ligne.

> **Protéger le droit à l'information fiable face à l'intelligence artificielle générative (IA)**

Les *deepfakes*, ces contenus générés par intelligence artificielle (IA) imitant de manière réaliste des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores authentiques, représentent une menace directe pour l'intégrité de l'information et la confiance du public dans l'information. Cette question va se poser avec d'autant plus d'acuité que le volume et le réalisme des contenus générés par IA progresse de façon exponentielle.

- Pour combattre la prolifération des *deepfakes* dangereux, les autorités doivent veiller à ce que la stratégie nationale IA établisse un régime de responsabilité clair et transversal, concernant à la fois les fournisseurs d'IA générative, les créateurs de contenus et les plateformes numériques.
- Des droits (à la transparence, au refus d'indexation dans les bases de données, et à une rémunération équitable) devraient être établis concernant l'utilisation de contenus journalistiques pour l'entraînement et l'alimentation des systèmes d'IA. Les médias et les plateformes numériques doivent être encouragés à mettre en œuvre des standards d'authenticité et de traçabilité des contenus audiovisuels, et à amplifier la visibilité des contenus authentiques et issus de sources d'information fiables.



# ANNEXE :

## LE PAYSAGE MÉDIATIQUE SÉNÉGALAIS

Le paysage médiatique sénégalais reste l'un des plus riches de la sous-région, avec une quarantaine de chaînes de télévision et autant de journaux papiers. La liste établie ci-dessous ne prétend pas être exhaustive. Les médias récemment créés n'y figurent pas ni l'intégralité des radios existantes. Le ministère de la Communication dénombre 300 fréquences de radios commerciales et communautaires fonctionnelles et 70 sites d'information en ligne.

### Chaînes de télévision publiques

Média	Date de lancement	Genre
RTS 1	1992	Chaîne généraliste
RTS 2	2015	Chaîne généraliste
RTS 3 Tambacounda	2013	Chaîne régionale
RTS 4 Casamance	2014	Chaîne régionale
RTS 5 Matam	2021	Chaîne régionale

### Chaînes de télévision privées

Média	Date de lancement	Genre
2STV	2003	Chaîne généraliste
7TV	2017	Chaîne généraliste
Africa 7	2019	Chaîne généraliste
Africable	2004	Chaîne généraliste panafricaine
Al Mouridiyya TV	2013	Chaîne religieuse
Asfiyahi Télévision	2020	Chaîne religieuse
Bantamba TV	2017	Chaîne sportive
Citizen TV	2011	Chaîne éducative, culturelle et sportive
Dunyaa Télévision (DTV) Sénégal	2015	Chaîne généraliste
Itv Sénégal	2019	Chaîne généraliste, propriété du groupe Emedia Invest
KS TV	2020	Chaîne généraliste
Lamp Fall Television	2011	Chaîne religieuse
Leral TV	2019	Chaîne généraliste
Malikia TV	2020	Chaîne religieuse
Medina Baye TV	2023	Chaîne religieuse
Mourchid TV	2012	Chaîne religieuse
Radio Dunyaa Vision (RDV)	2006	Chaîne généraliste
Remwi TV	2019	Chaîne généraliste
Sen TV	2012	Chaîne généraliste, propriété du groupe D-Media
Sunu Label TV	2022	Chaîne généraliste
Tawhid TV	2020	Chaîne religieuse
Télé Fulbe	2015	Chaîne généraliste
TFM	2010	Chaîne généraliste, propriété du groupe GFM
Touba TV	2009	Chaîne religieuse
TV Saloum	2014	Chaîne régionale
Urban Africa TV	2013	Chaîne musicale
Walf TV	2006	Chaîne généraliste
Yegle TV	2019	Chaîne généraliste

## Chaîne de radios publiques

Média	Date de lancement	Zone de couverture et langue d'émission	Genre
RTS	1992	Territoire national, français et wolof	Radio généraliste

## Chaines de radios privées

Média	Date de lancement	Zone de couverture et langue d'émission	Genre
Africa 7 FM	2019	Grandes villes sénégalaises, français et wolof	Radio généraliste
Dunyaa FM	2006	Territoire national	Radio généraliste
iRadio	2018		Radio généraliste, propriété du groupe Emedia Invest
Lamp Fall FM	2010	Territoire national, français, wolof, arabe	Radio religieuse
Leral FM	2019	Grandes villes sénégalaise, français et wolof	Radio généraliste
Radio Esperance du Sénégal	2014	Grandes villes sénégalaise, français et wolof	Radio généraliste et religieuse
Remwi FM	2002	Grandes villes sénégalaise, français et wolof	Radio généraliste
RFM	2003	Grandes villes sénégalaise, français et wolof	Radio généraliste, propriété de Groupe Futurs Médias
Sud FM	1994	Territoire national, français et wolof	Radio généraliste
Trade FM	2011	Dakar, français	Radio économique et commerciale
Vibe Radio Sénégal	2014	Dakar, français et wolof	Radio musicale
Walf FM	1996		Radio généraliste
West Africa Democracy Radio	2005	Afrique de l'Ouest, français et anglais	Radio généraliste régionale
Zig FM	2009	Ziguinchor	Radio généraliste
Zik FM	2008, propriété du groupe D-Media	Grandes villes sénégalaises, français et wolof	Radio généraliste et musicale

## Presse quotidienne enregistrée

Média	Date de création	Périodicité et langue	Genre
24 Heures	2018	Quotidien, français	Presse généraliste
Bes Bi	2023	Quotidien, français	Presse généraliste, propriété du Groupe emedia Invest
Dakar Times	2017	Quotidien, français	Presse généraliste
Direct News	2019	Quotidien, français	Presse généraliste
EnQuête	2011	Quotidien, français	Presse généraliste et d'investigation
En relief	2023	Quotidien, français	Presse généraliste
Grand Panel	2022	Quotidien, français	Presse généraliste
Kritik	2020	Quotidien, français	Presse généraliste
L'AS	2005	Quotidien, français	Presse généraliste
L'Evidence	2016	Quotidien, français	Presse généraliste
L'Exclusif	2021	Quotidien, français	Presse généraliste
L'info	2019	Quotidien	Presse généraliste
L'Observateur	2003	Quotidien, français	Presse généraliste, propriété du Groupe Futurs Médias
Le Mandat	2022	Quotidien français	Presse généraliste
Le Quotidien	2003	Quotidien, français	Presse généraliste
Le Public Quotidien	2024	Quotidien, français	Presse généraliste
Le Regard	2023	Quotidien, français	Presse généraliste
Les Echos	2018	Quotidien, français	Presse généraliste
Le Soleil	1970	Quotidien, français	Presse généraliste, média public.
Le Témoin	2019	Quotidien, français	Presse généraliste
Liberation	2011	Quotidien, français	Presse généraliste
Lii Quotidien	2021	Quotidien, français	Presse généraliste
Record	2017	Quotidien, français	Quotidien sportif, propriété de Groupe Futurs Médias
Remwi	2009	Quotidien, français	Presse généraliste
Source A	2018	Quotidien, français	Presse généraliste
Stade	2003	Quotidien, français	Quotidien sportif
Sud Quotidien	1993	Quotidien, français	Presse généraliste
Sunu Lamb	2005	Quotidien, français	Quotidien sportif
Tribune	2011	Quotidien, français	Presse généraliste
Vox Populi	2016	Quotidien, français	Presse généraliste
WalfQuotidien	1984	Quotidien, français	Presse généraliste
Yoor Yoor Bi	2022	Quotidien, français	Presse généraliste et d'investigation

## Périodiques

Média	Date de création	Périodicité et langue	Genre
Aurore du Sud			
APS Hebdo	2023	Hebdomadaire, français	Agence de presse
Comment			
En Vedette			
Etoile Africaine	2022	Bimestriel, français	Presse spécialisée
Financial Afrik	2015	Mensuel, français	Presse spécialisée
Intelligence Magazine	2010	Mensuel, français	Presse spécialisée
L'Equipe type			
La Gazette	2009	Mensuel, français	Presse généraliste
Le Choix			
Lejecos			Presse spécialisée
Le Pakao			
Le Regard	2023	Hebdomadaire	Presse généraliste
Liberté info			
Monde de l'éducation			
Patrimoine			
PME Afrique			
Profil			
Vitrine	2023		Magazine de l'APS

## Site d'information en ligne et sur les réseaux sociaux

Média	Langue	Genre
Actu221.net	Français	Site d'actualité
Actusen.sn	Français	Site d'actualité
Agence de presse sénégalaise	Français	Agence de presse
DakarActu	Français	Site d'actualité
Dakar Matin	Français	Site d'actualité
Emedia	Français	Site d'actualité, propriété du groupe Emedia Invest
Enqueteplus	Français	Site d'actualité
Exclusif	Français	Site d'actualité
Kewoulo	Français	Site d'actualité
Leral	Français	Site d'actualité
Ouestaf	Français	Site d'actualité
Pressafrik	Français	Site d'actualité
Remwi	Français	Site d'actualité
Sanslimites	Français, wolof	Site d'actualité
Senegal7	Français	Site d'actualité
Senego	Français	Site d'actualité
Senenews	Français	Site d'actualité
Senepius	Français	Site d'actualité
Seneweb	Français	Site d'actualité
Sunugal24	Français	Site d'actualité
Walf	Français, wolof	Site d'actualité
Wiwsport	Français	Site d'actualité sportive
Xalima	Français	Site d'actualité
Xibaaru	Français	Site d'actualité



REPORTERS SANS FRONTIÈRES œuvre pour la liberté, l'indépendance, et le pluralisme du journalisme. Dotée d'un statut consultatif à l'ONU et à l'Unesco, l'organisation basée à Paris dispose de 13 bureaux et sections dans le monde et de correspondants dans plus 130 pays.